

Courrier : la photo est un peu floue!

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **35 (2005)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La photo est un peu floue!

Dans notre numéro du mois de mars, nous demandions votre avis sur la nouvelle émission de la TSR: *Photos de famille*. Vos réactions n'ont pas tardé.



«Photos de famille»: les avis sont partagés.

J'ai bien aimé votre article, publié dans le numéro du mois de mars et je l'approuve à tout point de vue. Bien sûr, on ne peut remplacer Jean-Philippe Rapp. Il était formidable, chaleureux, aimable avec tous les invités qu'il recevait. Il est passé aux oubliettes, mais je ne parviens pas à l'oublier. J'ai regardé *Photos de famille* pendant trois semaines, avant d'y renoncer. Je n'aime pas du tout cette nouvelle émission qui manque de chaleur, de convivialité. Pourquoi avoir installé deux écrans dans le décor? C'est fatigant, cela fait mal aux yeux et cela n'apporte rien. Avant, c'était plus simple, il y avait même de la musique. Aujourd'hui, je suis très déçue, comme beaucoup de personnes de mon entourage, qui partagent mon avis.

Suzanne Berdat, Lausanne

TRÈS INSTRUCTIVE

J'ai beaucoup de plaisir à regarder la nouvelle émission

Photos de famille. Elle est très instructive, bien animée par Monsieur Colin. Il manque seulement une table et des chaises confortables. Le dialogue gagnerait en aisance.

Evelyne Bender, Saxon

UN PETIT BÉMOL

Puisqu'on a remplacé *Zig zag café*, il faut s'y faire. Nous aimons la nouveauté et pourquoi pas dans ce domaine. La nouvelle émission est bien gérée, bien animée, avec un petit bémol cependant. M. Xavier Colin, avec son petit sourire sympathique, coupe trop souvent la parole. C'est le chef, mais c'est très désagréable. Ce système français, de la langue bien pendue, n'a rien à voir chez nous.

Liliane Favre, Territet

VOUS AVEZ DIT DÉCOR?

A propos de l'émission *Photos de famille*: décor, vous avez dit décor? On dirait plutôt une menuiserie en train de déménager...

et encore, dans le désordre. Dommage pour les intervenants, qui eux sont de qualité!

Madeleine Pastori, Borex

CONTRE LA FOURRURE

Permettez-moi de vous féliciter très sincèrement pour votre magazine et particulièrement le numéro de mars. Toutefois, je regrette l'annonce parue sous la rubrique «Achat-Vente», concernant le fourreur. Il faut lutter contre la fourrure, car les animaux souffrent énormément.

Francine Grandchamp, Granges-Marnand

OÙ TROUVER L'OCPA?

Dans le magazine du mois de janvier, à la page 34, vous publiez un article concernant les allocations pour impotents en âge AVS et vous citez l'OCPA de Genève. Pouvez-vous me communiquer s'il existe un office semblable dans le canton de Neuchâtel?

Francis Clottu, Neuchâtel

(Réd. L'Office cantonal des personnes âgées n'existe que dans le canton de Genève. Mais le secrétariat AVS de toutes les communes de Suisse peut vous renseigner sur tous les sujets touchant les retraités et les invalides.)

RENTE DE COUPLE

Pourquoi, ayant payé des cotisations AVS depuis 1948, je ne touche actuellement que 3165 francs par mois, alors que certaines de mes connaissances,

qui n'ont pas payé le maximum, touchent 4220 francs? Merci de m'éclairer et me faire savoir où et comment intervenir.

René Rochat-Golay, Les Charbonnières

(Réd. Il n'y a rien à faire. Vous touchez la rente de couple maximale, alors que les personnes dont vous parlez vivent ensemble sans être mariées. Elles touchent chacune la rente individuelle maximale, soit 2110 francs fois deux.)

PRÉCISION

Un petit mot pour vous dire que j'apprécie beaucoup votre magazine. Continuez comme cela! Par contre, je tiens à vous faire part d'une inexactitude concernant la contribution pour la Fondation suisse pour la promotion de la santé. La taxe est de 20 centimes par mois et non de 20 francs.

Ch. Osello, Genève

RÉPONDEZ SVP!

Ayant répondu à une petite annonce parue dans la rubrique «Amitiés», en déclinant nom et adresse, je n'ai reçu aucune réponse. Je trouve que la plus élémentaire courtoisie serait de donner une suite, même succincte.

Nelly-Odile Schoeni, Neuchâtel

La question du mois:

Pour ou contre l'euthanasie?

Envoyez vos lettres à la rédaction de *Générations*, rue des Fontenailles 16, 1007 Lausanne